

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 janvier 2026

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 2247)

Commission	
Gouvernement	

N° 2219

AMENDEMENT

présenté par
M. Metzdorf

ARTICLE 49**ÉTAT B****Mission « Enseignement scolaire »**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité
null

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Enseignement scolaire public du premier degré	0	0
Enseignement scolaire public du second degré	0	0
Vie de l'élève	0	10 000 000
Enseignement privé du premier et du second degrés	0	0
Soutien de la politique de l'éducation nationale	0	0
Enseignement technique agricole	10 000 000	0
TOTAUX	10 000 000	10 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement propose de financer l'amorçage du futur lycée agricole de La Foa, par l'ouverture des crédits nécessaires aux études, à la maîtrise d'œuvre et à la première tranche de travaux.

La Foa constitue le cœur agricole de la côte Ouest calédonienne ; la création de cet établissement vise à répondre au besoin de formation et de transmission dans les filières agricoles et agro-alimentaires.

Ce projet, annoncé par le Président de la République en 2024, matérialise les engagements pris dans l'Accord de Bougival pour soutenir la jeunesse, la formation et la souveraineté alimentaire du territoire.

L'amendement majore de 10 M€ les crédits de l'action 01 "Enseignement public" du programme 143 « Enseignement technique agricole », gagés par une minoration équivalente de l'action 01 "Vie scolaire et éducation à la responsabilité" du programme 230 « Vie de l'élève ».